

Mme Amélie de Montchalin
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy 75012 Paris

M. David Amiel
Ministre délégué en charge de la Fonction publique
et de la Réforme de l'Etat
101, rue de Grenelle 75007 Paris

Objet : préavis de grève national pour la journée du 2 décembre 2025

Après les mobilisations réussies du mois de septembre, les orientations budgétaires pour 2026 doivent prendre en compte les revendications du monde du travail, et en particulier celles portées par les agent.e.s de la fonction publique et leurs organisations.

Dans cette période de débat budgétaire, la FSU Territoriale continue d'agir pour défendre notre modèle social et les services publics, seuls à même d'assurer la solidarité, la cohésion, la justice sociale et la nécessaire rupture écologique. Cependant, les premières semaines de débat parlementaire démontrent que sans la mobilisation du monde du travail ce budget aura des conséquences catastrophiques pour les travailleurs et les travailleuses, pour nos services publics et pour l'avenir de notre pays. Pour autant, rien n'est joué et il est encore temps de mettre la pression pour obtenir un budget à la hauteur des enjeux, notamment pour le service public et la fonction publique.

Elle appelle donc les agent.e.s de la fonction publique territoriale à poursuivre les mobilisations lors de la journée d'action interprofessionnelle du 2 décembre appelée par l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires afin de construire le rapport de forces nécessaire pour faire reculer le gouvernement. Elle appelle également les collègues à poursuivre les luttes locales contre la dégradation du service public et pour leurs conditions de travail et d'emploi.

La FSU Territoriale rappelle aussi ses revendications pour le service public et la fonction publique :

- Une réforme des retraites avec un retour à 60 ans comme âge légal de départ ;
- L'abrogation de la loi dite de « Transformation de la fonction publique » et celle de la réforme de l'assurance-chômage ;
- Le retour à une rémunération à 100% en cas de maladie ;
- La suppression du jour de carence ;
- L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;

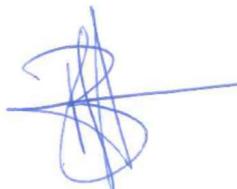


- L'indexation des salaires, des minima sociaux, des pensions et du point d'indice sur l'inflation ;
- La reconstruction des grilles indiciaires pour corriger le tassement des carrières ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Des recrutements statutaires et un plan massif de résorption de l'emploi précaire titularisation pour résorber la précarité dans la fonction publique ;
- La semaine de 32 heures sans perte de salaire ;
- Des dotations aux services publics et les collectivités territoriales à la hauteur de l'urgence sociale et écologique et des missions transférées aux collectivités.

Aussi, la FSU Territoriale dépose un préavis de grève pour la journée du 2 décembre 2025 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agent·es de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, madame la ministre, monsieur le ministre délégué, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

